



Compte-rendu des délibérations du collège

Vendredi 28 janvier 2011

Le 28 janvier 2011 le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

A adopté les décisions suivantes :

- ❖ Décision n°2011-009 portant abrogation de l'agrément de l'opérateur CANALWIN SAS (0034-PS-2010-07-26)
- ❖ Décision n°2011-010 relative à la déclaration d'un nom de domaine additionnel pour l'opérateur agréé FRANCE PARI (0015-PS-2010-06-07)
- ❖ Décision n°2011-011 portant refus d'un nom de domaine additionnel de l'opérateur agréé FRANCE PARI (0015-PS-2010-06-07)
- ❖ Décision n°2011-012 portant modification de la liste des opérateurs agréés pour tenir compte de la modification de la dénomination sociale de l'opérateur SOCIETE FRANCAISE DES JEUX SUR INTERNET (0026-PO-2010-07-13)
- ❖ Décision n°2011-013 portant refus d'inscription sur la liste des organismes certificateurs
- ❖ Décision n°2011-014 portant refus d'inscription sur la liste des organismes certificateurs
- ❖ Décision n°2011-015 portant inscription sur la liste des organismes certificateurs de la société MAZARS (0016-CN-2011-01-28)
- ❖ Décision n°2011-016 portant modification de la liste des catégories de compétitions et types de résultats de ces compétitions pouvant servir de supports de paris
- ❖ Décision n°2011-017 portant modification de la composition de la commission spécialisée relative aux « instruments et procédures de régulation »